

## MODALITÉS DE L'APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT ÉCO-INNOVATION 2012

### Le dispositif et ses partenaires

Les **financeurs publics** de l'appel à manifestations d'intérêt "éco-innovation"

<b>Conseil Régional d'Aquitaine</b> <a href="http://www.aquitaine.fr">http://www.aquitaine.fr</a>		<b>OSEO Aquitaine</b> <a href="http://www.oseo.fr">www.oseo.fr</a>		<b>Direction régionale de l'ADEME en Aquitaine</b> <a href="http://www.aquitaine.ademe.fr">www.aquitaine.ademe.fr</a>	
<b>DIRECCTE Aquitaine</b> <a href="http://www.aquitaine.direccte.gouv.fr">www.aquitaine.direccte.gouv.fr</a>		<b>Agence de l'Eau Adour-Garonne</b> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr">www.eau-adour-garonne.fr</a>		<b>Fonds FEDER</b> <a href="http://www.europe-en-aquitaine.eu">www.europe-en-aquitaine.eu</a>	

Les **agences régionales, pôles de compétitivité ou clusters qui accompagnent la construction des projets**

<b>Agence régionale de l'innovation et du développement industriel</b>    <a href="http://www.innovalis-aquitaine.org">www.innovalis-aquitaine.org</a> <a href="http://www.2adi.fr">www.2adi.fr</a>	<b>Pôle de compétitivité AVENIA</b> <a href="http://www.pole-avenia.com">www.pole-avenia.com</a>	<b>Géosciences pour l'énergie et l'environnement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Développement responsable des énergies fossiles</li> <li>· Stockage géologique du CO<sub>2</sub></li> <li>· Stockage souterrain de l'énergie</li> <li>· Géothermie industrielle.</li> </ul>	
	<b>Pôle de compétitivité XYLOFUTUR</b> <a href="http://www.xylofutur.fr">www.xylofutur.fr</a>	<b>Produits et Matériaux des Forêts Cultivées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Bois matériau et construction</li> <li>· Fibres et chimie verte</li> <li>· Ressources forestières</li> </ul>	
	<b>Cluster CREAHD</b> <a href="http://www.creahd.com">www.creahd.com</a>	<b>Construction, Ressources, Environnement, Aménagement et Habitat durables en Aquitaine</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Eco-matériaux</li> <li>· Systèmes constructifs durables</li> </ul>	

### Son objectif

Identifier et soutenir les démarches innovantes individuelles ou partenariales des entreprises régionales afin de renforcer en Aquitaine l'offre de services, de technologies et d'équipements destinés à mesurer, prévenir, limiter et corriger les atteintes à l'environnement.

### Ses bénéficiaires

Toutes les entreprises ou établissements situés en Aquitaine et créés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011

- qui innovent en matière d'éco-activités (technologie, équipements ou services),
- qui mettent au point des produits éco-conçus,
- qui innovent dans des modes d'organisation ou de production durables.

Une attention particulière sera portée aux projets faisant intervenir un laboratoire de recherche ou un centre technique ainsi qu'aux projets portés par une ou associant plusieurs PME.

### L'évaluation et l'orientation des candidatures

Le comité d'évaluation et d'orientation des candidatures, composé de représentants des financeurs publics et des structures d'accompagnement de projets partenaires du dispositif, évalue les candidatures qui sont orientées, selon le cas,

- vers une instruction directe en vue d'un soutien financier\* par l'un des financeurs publics partenaires (à ce titre les candidats pourront être reçus pour un entretien complémentaire).

- vers une structure d'accompagnement de projets pour finaliser le projet (recherche de partenaires, plan de financement) puis solliciter, le cas échéant, les financeurs appropriés.

\*Le soutien financier des projets prend la forme d'une subvention, d'une avance remboursable en cas de succès ou d'un prêt à taux zéro selon leur état d'avancement et la nature des dépenses à engager.

## La soumission des candidatures

L'appel à manifestation d'intérêt 2012 est lancé pour toute la durée de l'année 2012, avec le calendrier suivant pour le dépôt des dossiers et l'examen des candidatures :

Sessions	Dates limite de dépôt des dossiers	Comité d'évaluation
N°1	jeudi 1 <sup>er</sup> mars	vendredi 16 mars
N°2	vendredi 1 <sup>er</sup> juin	jeudi 14 juin
N°3	lundi 1 <sup>er</sup> octobre	mardi 16 octobre

### Dépôt des dossiers de candidature

Directement sur le site portail de l'éco-innovation en Aquitaine, rubrique « L'appel à manifestation d'intérêt »  
<http://eco-innovation.aquitaine.fr>

### Validation et prise en compte de la candidature

Pour que la candidature soit prise en compte, la 1<sup>ère</sup> page du dossier de candidature sera datée et signée puis adressée par courrier à

Marthe Broquet - Pôle Développement Economique et Emploi - Conseil régional d'Aquitaine  
 14, rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux cedex

### Renseignement et assistance pour la soumission des candidatures

Agence régionale de l'innovation et du développement industriel

**Contact** : Christophe Raoux - Responsable projets *Environnement & Energie*  
 Tél. 05 56 15 11 84 - [christophe.raoux@innovalis-aquitaine.org](mailto:christophe.raoux@innovalis-aquitaine.org)

### Les domaines prioritaires de l'éco-innovation en Aquitaine

- **L'énergie**
  - Efficacité énergétique (produits, systèmes et procédés innovants)
  - Production d'énergies nouvelles et renouvelables
  - Stockage de l'énergie
- **La construction et l'aménagement durables**
  - Efficacité environnementale et énergétique des constructions (éco-matériaux, systèmes constructifs durables, bois construction...)
  - Qualité de l'air intérieur
  - Préservation des ressources
- **La prévention des pollutions et des nuisances**
  - Eco-conception de produits (nouveaux produits, re-conception, démarche d'éco-labellisation...)
  - Substitution des matières premières (origine fossile ou dangereuse) dans les produits et les process
- **La gestion des déchets et des émissions polluantes**
  - Valorisation et recyclage
  - Procédés innovants de stockage et de traitement
- **Outils de mesure, d'évaluation environnementale ou d'aide à la décision**
  - Systèmes intelligents de détection, mesure et contrôle, appliqués à l'environnement
  - Développement d'outils multi-critères d'aide à la décision (ACV, etc..)
  - Evaluation des éco-technologies innovantes
  - Modes d'organisation durables (économie circulaire, mutualisation des flux ...)

***Attention** : Les projets d'investissement qui ne comportent aucune démarche d'innovation ne sont pas éligibles à ce dispositif (exemple : installation d'équipements classiques à énergie renouvelable ou de récupérateurs d'eau de pluie..)*